



Service civique : accueillir un jeune volontaire européen

Vadémécum 2023-24



Dans le cadre du service civique, nous avons la possibilité d'accueillir en France de jeunes volontaires européens. **Recevoir un jeune volontaire européen, c'est s'engager dans la mission d'ouverture à l'international que promeut l'Enseignement catholique, et ouvrir son établissement en particulier à l'espace européen.**

La mobilité « entrante » (accueillir et recevoir des étrangers dans nos établissements, qu'il s'agisse d'élèves, d'enseignants, de professionnels ou de volontaires) fait partie intégrante de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole. Le Sgec s'associe pleinement à cette démarche d'ouverture à l'international. Cette mission comporte les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationales, notamment par la sensibilisation à l'ouverture à l'autre et par la rencontre interculturelle. La présence d'un jeune volontaire étranger, en permettant échanges et rencontres, sert les enjeux éducatifs chers à l'enseignement catholique. Et qui sait...cela peut également être le déclencheur de projets d'engagement à l'international pour nos jeunes !

Enfin, 2023 est l'année européenne des compétences, et 2024 sera l'année des JO. C'est donc une année symboliquement forte pour sensibiliser équipes et élèves à l'Europe, à l'international en général, et pour accueillir un jeune ressortissant de l'un des 27 pays membres de l'UE.

L'accueil de jeunes volontaires ressortissants de l'Union européenne, une dynamique prometteuse !

Quels établissements ont déjà accueilli des volontaires européens ?

En 2021-2022, quatre volontaires européens ont été accueillis, originaires de Pologne, Espagne et Italie. Cette année, ils sont trois, d'Espagne et d'Allemagne.

Nous pouvons mieux faire : mobilisons-nous pour accueillir jusqu'à 20 volontaires européens en 2023-2024 !

Concrètement ?

Ce qu'il faut avoir en tête avant de vous lancer à l'élaboration d'un projet :

Attention, l'accueil d'un volontaire étranger en service civique oblige l'établissement à :

- Prendre en charge son transport aller-retour ;
- Lui fournir son hébergement : à l'internat, dans un appartement de fonction sur l'établissement, au sein de la congrégation de tutelle, en famille, par la location d'un logement etc... ;
- Prendre en charge son assurance maladie spécifique et assurance rapatriement ;
- Accompagner le jeune au plus près, dans son intégration et son projet d'avenir ;
- Ce que l'accueil du jeune volontaire soit un projet partagé par l'ensemble de l'équipe afin que chacun soit partie prenante de l'accueil.

Veillez à anticiper les questions budgétaires auprès de votre Conseil d'Administration si nécessaire.

« Je suis intéressé...mais cela doit être compliqué... ? » Pas tant que ça ! Suivez le guide !

L'accueil d'un jeune volontaire européen n'est pas si différent de celui d'un volontaire français, et vous serez accompagné dans les démarches.

Etape 1 : Déposer votre projet de mission

Rien de différent par rapport à l'accueil d'un volontaire français en service civique ... En effet, la première chose à faire est de déposer votre demande d'un volontaire en service civique à la Fédération des Ogec (FNOGEC - l'organisme porteur de l'agrément) **en leur transmettant votre projet de mission dans le cadre de la campagne service civique 2023-2024.**

Idéalement choisissez l'axe « citoyenneté européenne » ou alors l'axe qui se rapproche fondamentalement avec l'objectif de la mission (« Sport » par exemple).

Le respect des fondamentaux du service civique est capital, comme pour tout volontaire du service civique. Prenez connaissance des recommandations [ICL](#).

NB : vous pouvez choisir une mission sur l'axe que vous souhaitez, vous n'êtes pas obligé de déposer spécifiquement sur l'axe « Citoyenneté européenne » : tous les axes de missions sont ouverts à tous les volontaires, français ou européens. Mais si vous souhaitez proposer une mission portant sur une thématique européenne, choisir un volontaire européen serait cohérent.

⇒ Cliquez [ici](#) pour compléter le formulaire spécial volontaire international.

Nous entrerons ensuite en contact avec vous, afin d'échanger sur votre projet.

Cette année, nous pourrons accueillir jusqu'à 20 volontaires européens (pour l'ensemble de l'Enseignement Catholique : SGEC/CNEAP).

Etape 2 : le recrutement

Après acceptation de votre projet et confirmation qu'un volontaire vous est accordé, si besoin nous vous transmettrons les coordonnées d'institutions qui pourront vous aider à recruter un volontaire européen, telles que les [Alliances françaises](#), les Instituts français, les représentations des régions françaises à l'étranger, les agences Erasmus+ nationales, Eurocities, l'OFAJ pour l'Allemagne etc. Mais certains d'entre vous sont sûrement déjà en lien avec des partenaires européens par le biais d'Erasmus+ ou d'autres canaux. Profitez donc également de ces contacts.

Ces différentes structures, quelles qu'elles soient, pourront partager la publication de votre offre et vous aider à identifier des volontaires européens correspondant à la mission proposée.

- ⇒ Les candidats vous enverront CV et lettre de motivation
- ⇒ Des entretiens sont organisés par visioconférence
- ⇒ Vous choisissez le candidat !

Les pays d'envoi possibles : l'un des [27 pays membres de l'UE](#)

Etape 3 : les démarches à effectuer pour permettre l'arrivée du volontaire

Là encore, vous êtes accompagné dans cette étape par le CNEAP, le SGEC et la Fédération des OGEC, qui facilitent les démarches administratives.

- ⇒ L'organisme dans le pays peut aider le jeune à se préparer au départ, aide pour les documents administratifs
- ⇒ Vous transmettez les documents attestation de prise en charge du volontaire à son arrivée, attestation d'hébergement, assurance ...). Des modèles ou documents seront disponibles.
- ⇒ Une fois le séjour planifié, vous achetez les titres de transport du volontaire
- ⇒ Vous préparez l'arrivée du jeune : il faut notamment lui trouver un logement !
- ⇒ Vous complétez le dossier du volontaire pour que la Fnogec élabore le contrat.

Etape 4 : l'arrivée et l'accueil du volontaire

A l'arrivée du volontaire, quelques démarches sont encore à effectuer... mais surtout la mission peut commencer !

- ⇒ Accueillir le volontaire à son arrivée

***Anecdote.** A son arrivée, Pranjat, qui n'avait jamais mis les pieds en France, a pris deux jours pour visiter Paris avant de se rendre à Mayenne ! Un jeune autonome... ! Patrick Pavy, chef d'établissement, l'a accueilli à la gare et l'a hébergé chez lui le week-end de son arrivée.*

- ⇒ Avancer les indemnités Etat (489 €)au volontaire en attendant que les versements soient effectués par l'agence du service des paiements
- ⇒ Aider le volontaire à ouvrir son compte bancaire, à s'affilier à la sécurité sociale, à prendre un abonnement téléphonique...

Et concernant les indemnités ?

Là encore, rien de différent par rapport à un volontaire français, le contrat établi est le même. Chaque mois, l'Agence du Service Civique verse au volontaire 489,59 euros et la structure d'accueil (c'est-à-dire l'établissement) verse une indemnité de subsistance de 111,35 euros qui peut être versée directement au volontaire ou bien prendre la forme d'une prestation en nature : prise en charge du logement (ce qui est souvent le cas pour les volontaires étrangers) , des repas, du transport etc...

Comment se passe la mission ?

Comme pour un volontaire français ! Avec toute la plus-value que la présence d'un jeune volontaire venant d'un autre pays, avec une autre culture et un autre regard apporté aux jeunes, aux équipes et à l'établissement.

Formation des tuteurs et des volontaires

Dans le cadre des formations organisées par la FNOGEC, un parcours de formation spécifique sera prévu pour les tuteurs de volontaires étrangers.

Les volontaires quant à eux seront très probablement formés à Paris (formation à la citoyenneté et aux 1^{er} secours).

Nous reviendrons vers vous avec les dates ultérieurement.

Webinaires

Le 12 janvier 2023, de 13h30 à 14h30 : webinaire d'une heure animé par la Fédération des OGEC, le CNEAP, le SGEC et France Volontaires. Il avait pour but de présenter les modalités d'accueil en mission de service civique de volontaires européens et internationaux au sein d'un établissement. Vous pouvez retrouver la présentation et visionner le replay [ici](#).

Des questions ?

Stéphanie Dumortier, Responsable Coopération internationale
stephanie.dumortier@cneap.fr

Mickael Gac, Chargé de mission Pôle Éducatif, Pédagogique et Pastoral – SGEC
m-gac@enseignement-catholique.fr

Armelle Baril, Responsable du Service Civique à la FNOGEC
service-civique@fnogec.fr